

FONDATION
DE
FRANCE

www.fdf.org

DONS ET FISCALITE :

**la Fondation de France,
acteur majeur de la philanthropie en France**

SOMMAIRE :

- Dons et fiscalité : trois profils de donateurs, trois modes d'accompagnement par la Fondation de France
- La Fondation de France, un acteur de la philanthropie en France
- Rappel des dispositions fiscales ouvertes aux donateurs
- Annexe : étude de cas sur la fiscalité liée aux dons en Europe

Contact presse :

Greenwich – Emilie Loubié, Cécile Draunet
T. 01 58 05 10 70 – F. 01 58 05 10 71
@ : e.loubie@greenwich.eu - c.draunet@greenwich.eu

Fondation de France – Véronique Kramer
T. 01 44 21 31 87 – F. 01 44 21 87 30
@ : veronique.kramer@fdf.org

Avril 2007

Dans un contexte européen où les divergences des systèmes fiscaux sont au cœur des préoccupations, la compétitivité de la France en matière d'incitations fiscales pour les dons est un véritable encouragement à l'investissement généreux.

Ce phénomène, illustré au travers de 3 scénarios, a été observé à la Fondation de France : 104 fondations ont été créées ces 5 dernières années et 46 transmissions temporaires d'usufruit ont été réalisées depuis l'instruction fiscale du 6 novembre 2003. Parmi ces dernières, 41 ont abondé des fondations existantes et 5 ont permis de créer de nouvelles fondations.

La Fondation de France, qui œuvre depuis plus de 35 ans en faveur de la philanthropie, propose aux donateurs à la fois la grande diversité des causes qu'elle sert (solidarité, santé, recherche médicale, environnement et culture) et l'accompagnement de ses propres experts pour leur assurer toutes garanties quant à la bonne gestion de leurs investissements généreux.

DONS ET FISCALITE

TROIS PROFILS DE DONATEURS, TROIS MODES D'ACCOMPAGNEMENT PAR LA FONDATION DE FRANCE

La concurrence fiscale entre l'Allemagne, l'Espagne, la France et le Royaume-Uni a fait l'objet d'une étude réalisée par la Direction Internationale du cabinet Fidal¹ pour la Fondation de France.

L'étude s'est plus particulièrement intéressée aux avantages fiscaux liés aux dons dans ces 4 pays au travers de 3 scénarios.

En fonction des revenus annuels bruts et du montant des dons, **la France est largement en tête de ce palmarès.**

La Fondation de France, qui propose une grande diversité de programmes aux donateurs, leur permet de mettre ces avantages fiscaux au service d'actions généreuses.

> PREMIER SCENARIO

Le donateur a des revenus bruts annuels de 35 000 € et son don s'élève à 150 €.

La France arrive en tête du classement avec une économie réalisée sur l'impôt de 106 €.

2^{èmes} ex-aequo, le Royaume-Uni et l'Allemagne avec une économie de 50 €.

L'Espagne se positionne au dernier rang avec une économie de 15 €

> EN PRATIQUE

Marc, 26 ans, célibataire, choisit de faire un don en ligne

Ce jeune cadre en informatique vient de signer son premier contrat avec l'entreprise de ses rêves qui lui assure des revenus annuels de 35 000 €. Le bonheur ! Mais le bonheur va mieux lorsqu'il est partagé, car Marc fait partie des 85 % de jeunes² qui font confiance aux associations pour changer une société ressentie comme bloquée et peu accueillante pour eux. Aussi Marc souhaite-t-il soutenir une cause. Mais laquelle ?

Difficile de choisir parmi toutes les sollicitations. Et encore plus difficile lorsque les revenus sont limités et ne permettent qu'un investissement de 150 €.

Internaute dans l'âme, c'est sur le site de la Fondation de France (www.fdf.org), que Marc trouve la solution à son problème : le don en ligne.

Solidarité, santé, recherche médicale, culture, environnement, la Fondation de France lui offre toutes possibilités pour réaliser son geste généreux en un clic.

Quel accompagnement par la Fondation de France ?

A peine a-t-il choisi les causes qu'il souhaite soutenir, qu'un nouveau clic l'informe sur les dispositions fiscales dont il peut bénéficier.

Son don de 150 € pour soutenir un programme de la Fondation de France peut donner lieu à deux niveaux d'économie d'impôt :

> S'il s'agit d'un don en faveur d'un programme d'aide aux personnes en difficulté (hébergement, nourriture ou soins gratuits) Marc aura le droit à une réduction d'impôt sur le revenu de **75%** du montant de son don,

> S'il s'agit de tout autre programme, la réduction fiscale sera de 66% du montant du don.

A réception de son paiement, un reçu fiscal lui sera envoyé pour servir de pièce justificative à son don au moment de l'établissement de sa déclaration de revenus.

Ainsi, ayant partagé son don de 150 € entre la recherche médicale et l'aide au logement, il bénéficiera d'une réduction d'impôt de 106 €. Son action généreuse ne lui aura coûté en fin de compte que 44 € !

¹ FIDAL est le premier cabinet d'avocats d'affaires en France par la taille et le chiffre d'affaires.

² Extrait de l'étude sur les valeurs des jeunes réalisée par SCP Communication pour l'Observatoire de la Fondation de France en février 2007.

> DEUXIEME SCENARIO

Le donateur a des revenus bruts annuels de 70 000 € et son don est de 1 500 €.

Le régime Français reste le plus compétitif avec une économie sur l'impôt de 1033 €

Le Royaume-Uni prend la 2^{ème} place avec une économie de 908 €

L'Allemagne est en 3^{ème} position avec 664 € d'économie sur l'impôt

L'Espagne est bon dernier avec une économie de 150 €

> EN PRATIQUE

Cécile, 45 ans, célibataire : proximité avant tout !

Médecin généraliste en milieu rural, Cécile profite du peu de temps libre que lui laisse son cabinet pour s'intéresser à l'action sociale menée dans sa région via les délégués régionaux de la Fondation de France. Mais ce n'est pas assez pour elle : elle voudrait se sentir plus impliquée et participer personnellement. Pourquoi ne pas rejoindre les 51% de femmes donatrices (contre 46% des hommes selon une étude de l'Observatoire de la Fondation de France¹).

Quel accompagnement par la Fondation de France ?

En abordant cette question avec le délégué régional de la Fondation de France, elle va à la fois choisir une cause de proximité qui lui tient à cœur, l'enfance en difficulté, et bénéficier des conseils d'un expert qui lui propose d'investir à part égale sur deux axes : une cause en faveur des personnes démunies qui favorise une réduction d'impôt à hauteur de 75% et un programme de prévention de la violence chez l'enfant donnant droit à une réduction fiscale de 66% du montant du don.

Deux causes défendues par la Fondation de France qui vont permettre à Cécile de réaliser une économie d'impôt sur le revenu de 1 033 € avec un investissement annuel de 1 500 €.

Sa générosité, si utile aux causes qu'elle va soutenir, ne lui aura coûté que 467 €.

> TROISIEME SCENARIO

Le donateur a des revenus bruts annuels de 180 000 € avec un patrimoine de 1 500 000 € et son don s'élève à 50 000 €,

La France se place en tête avec une économie sur l'impôt de 16 779 €

Le Royaume-Uni prend la 2^{ème} position avec une économie de 9 000 €

L'Allemagne, au 3^{ème} rang, permet au donateur de réaliser une économie de 3 967 €

L'Espagne ferme le rang avec une économie de 1 800 €.

> EN PRATIQUE

Jean, 65 ans, célibataire : une action sur le long terme

Jean a créé une fondation sous égide de la Fondation de France il y a maintenant 3 ans. Son objet est mixte. D'une part la fondation de Jean a pour but de favoriser la recherche médicale sur le Sida et d'autre part elle procure aux personnes atteintes du Sida des soins médicaux gratuits. Il a à l'époque investi 200 000 € (minimum de 160 000 € pour créer une fondation sous égide de la Fondation de France).

Très touché par cette cause pour des raisons personnelles, Jean s'apprête aujourd'hui à verser 50 000 euros supplémentaires dans sa fondation.

Quel accompagnement par la Fondation de France ?

Au moment de la création de sa fondation, Jean a rencontré Myriam, chargée de mission auprès des fondateurs solidarité et santé au sein de la Fondation de France. Elle l'a conseillé et accompagné dans la création de sa fondation.

L'abondement de 50 000 € que Jean vient de réaliser (50% pour la recherche médicale et 50% pour l'aide aux personnes en difficulté) va lui permettre de bénéficier d'une forte réduction fiscale de 16 779 € au titre de l'impôt sur les revenus.

¹ Extrait de l'enquête de l'IFOP réalisée pour l'Observatoire de la Fondation de France en mai 2006.

UNE EXPERTISE ET DES SERVICES OFFERTS AUX DONATEURS

La Fondation de France allie un haut niveau d'expertise et des méthodes de travail rigoureuses : en ce qui concerne l'affectation des dons, les garants de la qualité de ses choix sont les chargés de mission et les comités d'experts professionnels bénévoles.

De même, la Fondation de France a mis en place les outils d'une gestion rigoureuse des fonds qui lui sont confiés et veille à la plus grande transparence financière.

Au travers de ses compétences, la Fondation de France s'attache en permanence à optimiser les dons :

Les comités d'experts

Au nombre de dix-huit, ils ont pour mission, aux côtés des chargés de mission, de conduire les travaux de réflexion et d'orientation sur chacun des grands axes d'intervention de la Fondation de France. Ils sont composés de membres bénévoles, aux compétences reconnues, et le plus souvent en activité professionnelle. Grâce à leurs conseils, la Fondation peut ajuster ou modifier ses axes d'action en fonction des évolutions sociales.

Les chargés de mission

Spécialistes du secteur dont ils ont la charge (solidarités, santé, recherche, culture ou environnement), ils sont les médiateurs entre les donateurs et les besoins de la société. Ils connaissent les réseaux (associatifs, institutionnels ou administratifs) susceptibles de mettre en œuvre ou d'accompagner les projets innovants.

Les conseillers des fondations

Ils maîtrisent les différents outils juridiques et financiers répondant aux besoins des mécènes. Ils peuvent ainsi conseiller sur les modalités les plus appropriées (création de Fondation, soutien à un programme) et contribuer à leur mise en œuvre.

Les conseillers des libéralités

Ils gèrent les dossiers de succession et de donation en lien avec les notaires des familles. Ils répondent aux questions que se posent les donateurs et les testateurs qui souhaitent soutenir les actions de la Fondation de France.

Les délégations régionales

La Fondation de France s'appuie sur un réseau de sept délégations régionales. Leur collaboration étroite avec les chargés de mission nationaux ainsi qu'avec les fondations sous égide de la Fondation de France illustre la volonté de prendre en compte les spécificités régionales et d'accorder des financements adaptés aux besoins des associations.

Le comité spécialisé en gestion financière

La Fondation de France assure la pérennité des capitaux des fondations créées sous son égide et fait en sorte qu'ils produisent des revenus pour garantir les ressources nécessaires à l'action. Cette gestion est placée sous la surveillance d'un comité financier dont les pratiques sont régies par une charte qui rassemble les règles déontologiques, financières et administratives, ainsi que l'ensemble des règles de gestion et les principes conventionnels devant figurer dans les mandats passés avec les gestionnaires.

Un acteur majeur de la philanthropie

Créée pour encourager la générosité privée, la Fondation de France est indépendante et privée. Elle ne fonctionne que grâce à la générosité des particuliers et des entreprises.

Elle est reconnue d'utilité publique.

Au service de tous ceux qui veulent soutenir une cause d'intérêt général, la Fondation de France s'engage à assurer le maximum d'efficacité aux dons qui lui sont consentis.

Sa mission : une double expertise, patrimoniale et sociétale

Elle permet aux donateurs de trouver le moyen le plus adapté à l'expression de leur geste généreux et aux professionnels de trouver un interlocuteur compétent. La multiplicité des situations rencontrées lui a donné une très large connaissance et pratique des dispositifs légaux et fiscaux existants.

Habilité à recevoir, sous quelque forme que ce soit, des dons, donations, legs ou assurance vie, elle a pour mission de gérer et de redistribuer les biens qui lui sont confiés.

Supprimé : s

Supprimé : s

Au travers de ses compétences, la Fondation de France accompagne les donateurs en leur faisant bénéficier des dispositions fiscales avantageuses entrant dans le cadre légal.

38 ans au service de la générosité

À travers son intervention, ce sont 57 000 associations qui ont été soutenues, plus de 100 000 projets financés et 800 fondations sous égides créées.

Pour la seule année 2006,

- 77 millions d'euros ont été redistribués par la Fondation de France,

- 6 400 subventions, prix et bourses ont été attribués par ses soins.

Aujourd'hui 598 fondations sont abritées à la Fondation de France, soit plus de 40% des fondations actives¹ en France.

¹ L'Observatoire de la Fondation de France a identifié 1 432 fondations actives en France

RAPPEL DES DISPOSITIONS FISCALES PROPOSEES AUX DONATEURS

- Les dons

Pour les particuliers : une réduction de l'impôt de 66% du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable. En cas de dépassement de ce plafond, la réduction d'impôt peut s'étaler sur 5 années favorisant ainsi les dons importants.

Depuis le 1^{er} mars 2006 les dons effectués à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (hébergement, nourriture, soins gratuits) **la réduction s'élève à 75% du montant du don**, à hauteur de 479 €.

Pour les entreprises : une réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires reportable sur 5 ans.

Possibilité pour les salariés de donner à la fondation de l'entreprise ou du groupe des dons qui bénéficieront des dispositions fiscales appliquées aux particuliers.

- Les donations

Les donations consenties aux organismes reconnus d'utilité publique sont exonérées de droit de mutation.

- Donation sous réserve d'usufruit

Possibilité d'accepter les donations mobilières et immobilières avec réserve d'usufruit au profit du donateur.

- Transmission temporaire d'usufruit

Le dispositif a été sécurisé pour le donateur et l'organisme qui reçoit une telle donation. En effet, ces opérations sont sources d'économies d'Impôt de Solidarité sur la Fortune. Selon les dispositions légales, une transmission temporaire d'usufruit doit satisfaire aux conditions suivantes :

- prendre la forme d'une donation par acte notarié
- être réalisée au profit d'un organisme d'intérêt général habilité à recevoir les donations
- être effectuée pour une durée au moins égale à trois ans (la prorogation peut concerner une période plus courte)
- porter sur des actifs contribuant à la réalisation de l'objet de l'organisme bénéficiaire. Il peut s'agir d'une contribution financière ou d'une contribution matérielle.
- Préserver les droits de l'usufruitier. Les biens concernés ne doivent pas faire l'objet d'une réserve générale d'administration.

Dans ce cadre, le donateur a la possibilité de déduire de son assiette fiscale, pendant la durée de la donation, le capital dont il aura cédé les revenus.

- Assurance vie

C'est un moyen simple pour faire un don en faveur d'une cause après son décès. Il suffit de contacter son banquier ou sa compagnie d'assurance pour souscrire un contrat d'assurance-vie. La Fondation de France peut être désignée comme premier, deuxième ou troisième bénéficiaire. En cas de décès, le montant capitalisé lui sera versé.

- Les legs

Les legs consentis aux organismes reconnus d'utilité publique sont exonérés de droits de mutation. Par ailleurs, une nouvelle disposition prévoit qu'un héritier peut faire don d'une partie de la succession qui lui revient à un organisme reconnu d'utilité publique en bénéficiant d'un abattement sur l'assiette du paiement des droits de mutation. Le montant de cet abattement correspond à la valeur des biens transmis.

ANNEXE : ETUDE DE CAS SUR LA FISCALITE LIEE AUX DONS EN EUROPE

Les scénarios envisagés concernent des personnes célibataires et sans enfant.

Estimation de la Direction Internationale du Cabinet Fidal pour la Fondation de France

	France		
	Scenario 1	Scenario 2	Scenario 3
Revenus bruts	€ 35 000	€ 70 000	€ 180 000
Patrimoine			€ 1 500 000
Dons (50% recherche médicale / 50% personnes en difficultés)	€ 150	€ 1 500	€ 50 000
Economie d'impôt réalisée	€ 106	€ 1 033	€ 16 779

	Royaume-uni		
	Scenario 1	Scenario 2	Scenario 3
Revenus bruts	€ 35 000	€ 70 000	€ 180 000
Patrimoine			€ 1 500 000
Dons (50% recherche médicale / 50% personnes en difficultés)	€ 150	€ 1 500	€ 50 000
Economie d'impôt réalisée	€ 50	€ 908	€ 9 000

	Allemagne		
	Scenario 1	Scenario 2	Scenario 3
Revenus bruts	€ 35 000	€ 70 000	€ 180 000
Patrimoine			€ 1 500 000
Dons (50% recherche médicale / 50% personnes en difficultés)	€ 150	€ 1 500	€ 50 000
Economie d'impôt réalisée	€ 50	€ 664	€ 3 967

	Espagne		
	Scenario 1	Scenario 2	Scenario 3
Revenus bruts	€ 35 000	€ 70 000	€ 180 000
Patrimoine			€ 1 500 000
Dons (50% recherche médicale / 50% personnes en difficultés)	€ 150	€ 1 500	€ 50 000
Economie d'impôt réalisée	€ 15	€ 150	€ 1 800